

Formation inventaire des zones humides - canton de LUCON

Service Etudes/Animation // 02 51 36 82 06

15/01/2010 | Mise à jour : 08:51

Au printemps 2009, la commission environnement de la FDSEA a lancé un recensement de rivières (1 par commune) afin de suivre au plus près les inventaires zones humides dans chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du département. L'objectif de ce recensement était de créer un groupe de personnes et même, dans chaque SAGE, de suivre la mise en place des zonages, de connaître les critères étudiés pour classer une zone comme humide et de contribuer à la discussion lors de la réalisation des inventaires. Depuis décembre, nous avons pris la décision avec Jean Guibert, président de la commission des bailleurs, d'inviter le délégué bailleur de chaque canton. Lors de la formation, le maire ou un conseiller municipal peut être invité à participer.

La formation commence à 10h

Elle se déroule comme suit :

10h00-12h30 formation en salle. Seront abordés les thèmes suivants :

1. Définition d'une zone humide
2. Intérêts des zones humides
3. Critères de détermination
4. Les enjeux
5. Mesures de gestion et de protection
6. Démarches d'inventaires

12h30-14h : déjeuner

14h-16h30 : formation sur le terrain à la reconnaissance

Inscription auprès du délégué environnement ou de délégué cantonal